

<https://www.pressegauche.org/Rupture-de-services-au-departement-d-obstetrique-de-Ville-Marie-Le-gouvernement>



**Rupture de services au
département d'obstétrique de
Ville-Marie - « Le
gouvernement sait quoi faire,
mais il reste les bras croisés !**

Publication date: jeudi 17 juin 2021



se Lessard-Therrien

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

VILLE-MARIE, QC, le 17 juin 2021 - Face à la rupture de services au département d'obstétrique de Ville-Marie, qui perdure obligeant les femmes à rouler plus d'une centaine de kilomètres pour mettre au monde leur enfant, la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Émilise Lessard-Therrien demande des comptes au ministre Dubé, quant aux actions prises suite au dépôt du rapport Gagnon, en 2019, sur les bris de services en obstétrique, dans les régions éloignées.

« Le ministre a tous les leviers pour agir sur les ruptures chroniques de services qui s'enchaînent mois après mois. Le gros du problème, c'est la pénurie de main-d'oeuvre. Mais si le ministre s'entête à refuser d'offrir des conditions de travail décentes et à rendre la profession d'infirmière attractive, le problème ne va qu'empirer », dénonce la députée.

À l'hiver 2019, suite à une rupture prolongée à l'hôpital de La Sarre, le MSSS avait commandé un rapport au consultant Sylvain Gagnon, pour éviter que d'autres situations semblables ne se reproduisent. La recommandation phare de ce rapport était de mettre en place à très court terme une stratégie nationale de développement de la main-d'oeuvre afin de freiner la pénurie de personnel de la santé en région.

« Force est de constater que cette recommandation a été complètement ignorée par la CAQ, qui, décidément, se préoccupe très peu des enjeux des régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue. Depuis octobre, que j'interpelle le gouvernement sur notre situation. Que fait le ministre responsable de la région dans ce dossier ? Il s'assoit à la table du conseil des ministres chaque semaine, il est où le plan de match ? » ajoute la députée.

Mme Lessard-Therrien était présente ce matin devant l'hôpital de Ville-Marie afin de dénoncer haut et fort l'inaction de la CAQ face à la rupture de services en obstétrique et rappeler les conséquences sur les futures parents. Elle était accompagnée de Nadia Rocheleau, une femme enceinte qui s'inquiète de ne pas pouvoir accoucher près de chez elle.

« Déjà qu'un accouchement en soit est anxiogène, devoir vivre des douleurs en voiture est inhumain et dangereux. Tous les « si » y passent : si jamais je ne me rends pas à temps, si jamais mon conjoint trouve difficile de me conduire, si jamais je perds de précieuses minutes en organisant mes autres enfants, si jamais je perds mes eaux dans la voiture, etc. Notre hôpital est fonctionnel ! Pourquoi ce sont les femmes enceintes qui en payent le prix ? C'est deux vies qui sont mises en danger ! », affirme Mme Rocheleau.

En rappel, voici les recommandations phares du rapport Gagnon qui auraient pu permettre d'éviter la rupture de service actuelle, et pour lesquelles Québec solidaire demande des comptes au ministre Dubé :

- ▶ Recommandation 11 : Le MSSS, avec ses partenaires sectorielles, devrait examiner la faisabilité de se doter à très court terme d'une stratégie nationale de développement de la main-d'oeuvre qui puisse agir efficacement sur le problème structurel que constitue la pénurie de main-d'oeuvre au sein du réseau québécois de santé et de services sociaux.
- ▶ Recommandation 12 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un groupe de travail constitué de représentants des régions éloignées ayant pour mandat d'élaborer une Stratégie d'intervention en matière de recrutement et de rétention de la main-d'oeuvre en région.

- ▶ Recommandation 16 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un groupe de travail afin d'examiner la faisabilité d'introduire un nouveau titre d'emploi dans les unités d'obstétrique et de natalité en milieu rural et en définir les conditions d'exercice.

- ▶ Recommandation 17 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un comité de travail réunissant des intervenants des régions afin d'identifier des mesures incitatives permettant l'installation et le maintien d'effectifs professionnels en région.